



Calédonienne des Eaux

PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE 29 AVR. 2013							
Direction de l'Environnement	N° 14535							
	Dir	CM juri.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTÉ						U		
COPIE								

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA DENV
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
BP 3718
98 846 NOUMÉA CEDEX

Nouméa, le 22 avril 2013

N/Réf. : TEC/13/98/FP/CDA

V/Réf. : courrier DENV du 19/03/13

Objet : Réponse au courrier du 19/03/13 concernant l'inspection de la STEP Rivière salée du 7/3/13

Affaire suivie par :

Monsieur le Directeur,

Comme suite à la réception de votre courrier du 19/03/13, veuillez trouver ci-dessous nos éléments de réponse :

Demande de l'inspection des installations classées:		Réponse	Quand	Etat
1	Éliminer, sans délai, les roseaux Phragmites australis encore présents dans les lits de séchage des boues.	Injection d'un désherbant pour tuer les roseaux Phragmites A. en attendant que les lits atteignent une siccité > 30% pour être évacués à l'ISD de Gadjj.	sem 17	
2	Faire évacuer de manière adaptée et sans délai:			
	* les boues contenues dans les lits de séchage présentant des roseaux Phragmites australis,	cf. point n°1		
	* les boues des lits de séchage contenant des déchets et préciser à l'inspection, l'origine de ces déchets, leurs modalités d'évacuation ainsi que leur lieu de destination finale.	Ces déchets présents dans les lits sont principalement arrivés lors des actes récurrents de vandalisme. L'évacuation des ces déchets est programmée en semaine 17.	sem 17	
3	Réparer, dans un délai d'une semaine, la canalisation en cuivre faisant l'objet d'une fuite d'eau potable.	Cf. photo en PJ.		Fait
4	Transmettre à l'inspection, dans un délai d'un mois, des explications sur le lieu d'évacuation des boues du lieu-dit MOUIRANGE et préciser les modalités d'utilisation de celles-ci.	Les boues séchées sont évacuées chez Mr TALAMONA (MOUIRANGE) conventionné avec la CDE pour de l'épandage de boue en pied d'arbres. Un plan d'épandage est en cours de finalisation et sera transmis à la DENV.		
5	Préciser à l'inspection, dans un délai d'un mois, les causes de la présence de nombreux déchets dans le poste de recirculation des boues du clarificateur ainsi que les actions mises en place pour palier à ce dysfonctionnement.	Ces déchets sont majoritairement présents dans le poste de recirculation car ils passent au travers du traitement et aussi lors ils sont jetés lors des actes de vandalisme récurrent sur la STEP. Cf. photo en PJ		Fait

6	Rafraîchir, dans un délai d'un mois, la signalétique concernant le risque de noyade.	Cf. photos en PJ.		Fait
7	Confirmer la mise en place d'un dispositif de comptage en continu des volumes by-passés. Si tel n'était pas le cas, mettre en place ce système dans un délai de 3 mois.	Cf. photos et copie d'écran Topkapi: mis en place depuis le 09/01/13		Fait
8	Reboucher, dans un délai de 3 mois, le trou à proximité du regard d'entrée des eaux traitées dans la lagune.	Cf. photo en PJ.		Fait

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Photos STEP Rivière Salée :

Réparation canalisation en cuivre AEP



Regard recirculation des boues



Signalétique







Dispositif de comptage en continu volume by-passé



Trou bouché à proximité de la lagune



